

N°2023-12

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du deux mars deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO.

Absents ayant donné procuration : 6

Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD
 Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
 Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
 Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD
 Emmanuel CHARETTE donne procuration à Annie BAGGIO
 Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Absents : 0

Secrétaire : Jean MOULLIÈRE

OBJET : Affectation des résultats 2022

Vu le compte de gestion 2022 dressé par la Trésorerie de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le compte administratif 2022 dressé par la commune,

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Stéphane MICHEL rappelle le résultat de l'exercice 2022 :

Détermination du résultat de fonctionnement :

| | |
|---|---------------|
| Total des dépenses de fonctionnement 2022 | 5 766 555,20€ |
| Total des recettes de fonctionnement 2022 | 6 605 346,26€ |
| Résultat de fonctionnement 2022 | 838 791,06€ |
| Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002) | 1 429 066,48€ |
| Résultat de clôture de fonctionnement 2022 | 2 267 857.54€ |

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

| | |
|---|----------------|
| Total des dépenses d'investissement 2022 | 2 727 654.45 € |
| Total des recettes d'investissement 2022 | 3 733 793.73 € |
| Résultat d'investissement 2022 | 1 006 139.28 € |
| Reporté N -1 (001) | -787 897.33€ |
| Résultat de clôture d'investissement 2022 | 218 241.95€ |

Restes à réaliser de l'exercice 2022 :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Restes à réaliser en dépenses : | 930 558.35 € |
| Restes à réaliser en recettes : | 486 072.16 € |
| Solde restes à réaliser : | - 444 486.19 € |

| | |
|--|--------------|
| Besoin de financement de la section d'investissement (1068) | 226 244.24 € |
|--|--------------|

Article 1 : L'ensemble des résultats 2022 est validé par le Conseil municipal.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Luc MONNET**

